



Section Nationale
des Officiers de Port et
Officiers de port adjoints



Paris, le 11 mars 2024

Objet : Communiqué de l'intersyndical - poursuite de l'action_Préavis de grève reconductible à partir du 12 mars 2024.

À la suite de notre réunion de conciliation ce matin à 11h, nous regrettons de vous informer que l'intersyndicale est insatisfaite de l'absence de propositions présentées par Monsieur Clément, le Directeur des Ressources Humaines de notre administration (DRH).

Nous sommes fermement déterminés à défendre les intérêts de tous les officiers de port et officiers de ports adjoints. À cet égard, nous demandons l'annulation du point 4 lors du Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM) prévu le 14 mars 2024, afin d'entamer des négociations avec notre administration de tutelle. Ce point concerne la réforme des corps des officiers de port et officiers de port adjoints.

Entamer des négociations nous permettra d'intégrer des améliorations indiciaires pour tous simultanément.

Le DRH s'était engagé à nous faire parvenir de façon écrite une contre-proposition à la suite de nos principales revendications avant 14h00. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse, ce qui témoigne d'un manque de sincérité et d'une incapacité à tenir ses promesses.

Par conséquent nous poursuivons notre action et maintenons notre **préavis de grève reconductible par période de 24h à compter du 12 mars 2024**, ainsi que les nuitées en amont et en aval pour les personnes qui travailleraient en horaires décalés.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la FNEE CGT

Signé

Ivan Candé-Gonzale

**Pour le SNPAM -
SNOP CGT**

Signé

Pierre de Chabaneix

Pour l'UNSA

Signé

Jérôme Abotsi

Pour la Cfdt

Signé

Michaël Maillot